



**Compte rendu
AG du 23 Avril 2011 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 10h05, remercie les membres présents et excuse les délégués communautaires absents.

En préalable, M. Lagille demande à prendre la parole afin d'annoncer au conseil communautaire sa démission du poste de second adjoint au Maire au sein du conseil municipal de Lachalade. Ce départ signe également sa démission en tant que délégué communautaire et son retrait de la commission voirie.

M. le Président lit le courrier de M. Lagille et précise qu'il incombera au Conseil municipal de Lachalade de nommer un nouveau délégué communautaire.

1) Instances :

• Proposition de périmètre de l'EPCI dans le cadre de la SDCI :

M. le Président explique qu'actuellement le schéma de l'intercommunalité est en révision auprès de la Préfecture, dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2010.

Certains points de ce texte de loi sont importants à rappeler :

- les syndicats mixtes inutiles seront supprimés tout comme les SIVOM et SIVU,
- la carte de l'intercommunalité va se voir rationaliser, avec une taille minimale de 5 000 habitants par EPCI ; notre territoire Centre Argonne est donc directement concerné, puisque la population s'élève à environ 4 500 habitants.
- le principe de regroupement des intercommunalités doit s'effectuer selon les bassins de vie, en préservant la continuité des territoires.

L'arrêté présentant la nouvelle définition territoriale des intercommunalités meusiennes sera validé officiellement le 31 Décembre 2011 par Mme le Préfet.

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claux

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt

M. le Président précise sur ce point que les délais sont très courts et soumis à l'assemblée communautaire les hypothèses envisagées en réunion de bureau :

- 1^{ère} hypothèse : la conservation du territoire tel qu'il est établi actuellement. Cette hypothèse n'est pas recevable car non conforme au texte de loi.

- 2^{nde} hypothèse : le territoire de la Grande Argonne, reprenant les territoires des cantons de Seuil d'Argonne, de Clermont-en-Argonne, de Varennes-en-Argonne ainsi que les communes de Ville-sur-Cousance et Julvécourt. La population de ce territoire s'élèverait à 9 129 habitants.

- 3^{ème} hypothèse : correspondant à celle de la Préfecture, regrouperait le territoire du Centre Argonne, rejoint par les communes de Ville-sur-Cousance et Julvécourt, auquel s'additionneraient les territoires des cantons de Varennes-en-Argonne et de Montfaucon d'Argonne, sans les communes de Gercourt-et-Drillancourt, Brabant-sur-Meuse, Regnéville-sur-Meuse, Consenvoye, Forges-sur-Meuse, communes pour lesquelles la zone d'attraction est tournée vers Dun-sur-Meuse et Verdun.

- 4^{ème} hypothèse : proposée par le bureau, comporterait le territoire actuel du Centre Argonne, du canton de Varennes-en-Argonne, des communes de Ville-sur-Cousance et Julvécourt de l'actuelle CODECOM Meuse Voie Sacrée avec qui nous avons l'habitude de travailler dans le cadre du RPI de Clermont et du SM3A, des communes de Beaulieu-en-Argonne Autrécourt-sur-Aire Waly et Lavoye de la CODECOM Triaucourt Vaubécourt, et des communes de Epinonville et Montfaucon d'Argonne. Le territoire décrit dans la proposition du bureau dénombrerait une population totale de 6784 habitants.



M. le Président spécifie toutefois que ces hypothèses résultent de notre vision du territoire et que chaque collectivité aura ses propres souhaits de regroupement.

Lors d'une réunion de la CDCI à la Préfecture le 22 Avril 2010, M. le Président rapporte les propos de Mme le Préfet qui envisage de regrouper l'actuelle CODECOM Triaucourt-Vaubécourt et des communes marnaises, avec tous les problèmes que cela engendrerait au niveau des différences de départements, de régions et d'académies. La CODECOM de Montfaucon Varennes a fait part de son désir de conserver son territoire tel que défini actuellement, bien que six communes, dont Consenvoye, semblent se prononcer pour un rattachement avec Verdun. La situation de la CODECOM du Val Dunois s'avère problématique pour Mme le Préfet, car les CODECOM du Pays de Montmédy et du Pays de Stenay ont d'ores et déjà fait part de leur souhait de rattachement.

Suite à une présentation du Conseil Général sur le thème de la redéfinition de l'intercommunalité aux membres du bureau de la CODECOM, M. le Président précise que, selon lui, notre collectivité est l'une des plus active et exerçant le plus de compétence comparé à ses voisines.

M. le Président informe que les conseils municipaux auront un réel pouvoir quant au choix de rattachement aux nouvelles structures intercommunales. Les EPCI auront aussi leur mot à dire.

M. le Président évoque également le projet de Communauté d'Agglomération de Verdun, proposé par M. Lux, ayant pour principal objectif de maximiser les ressources financières, les dotations seraient plus conséquentes, notamment une estimation de 22 millions d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement. Il précise toutefois que peu de communes sont intéressées par cette Communauté d'Agglomération, qui drainerait l'arrondissement de Verdun à l'exception du secteur de Montmédy, soit 165 communes et 50 000 habitants, et qui exercerait toutes les compétences possibles. Cette organisation poserait un réel problème de représentativité des communes.

M. Dequenne, 1^{er} Vice-président en charge des finances et de la compétence scolaire, pense qu'il y a une cohérence financière dans cette organisation, face à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc qui se dessine.

M. le Président comprend cet argument mais s'interroge tout de même sur la question de l'existence et de la gouvernance des territoires.

M. le Président présente le calendrier à venir de cette réorganisation. Le premier rendez-vous est prévu le 6 Mai avec une réunion de la CDCI en séance publique, lors de laquelle sera présenté le projet de Schéma de l'intercommunalité en Meuse par Mme le Préfet, suite à quoi les premières réactions se manifesteront.

Puis, pendant trois mois, soit jusqu'au 6 Août 2011, les conseils municipaux et communautaires devront délibérer pour donner leur avis sur la proposition de Mme le Préfet, et pourront proposer des alternatives. A partir de cette date, la CDCI devra travailler pour définir de nouvelles propositions à la majorité des deux tiers. Si la majorité n'est pas atteinte, Mme le Préfet imposera son schéma avec les compétences maximales.

A compter du 31 Décembre 2011, Mme le Préfet prendra définitivement l'arrêté définissant le nouveau schéma de l'intercommunalité en Meuse.

Puis, les collectivités bénéficieront d'un délais de un an et demi, soit jusqu'au 1^{er} Juin 2013, pour mettre en oeuvre le regroupement d'intercommunalités.

Cependant, M. le Président précise que ces regroupements seront compliqués dans leur mise en oeuvre, notamment au niveau de l'ajustement des compétences, de la définition du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale), des montants de dotations, de la gestion des équipements et du personnel, du devenir des projets en cours, de la définition du siège de la collectivité ...

Après ces rappels des points principaux de l'organisation de la réforme, M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer en rappelant la proposition de périmètre suggérée par le bureau.



**MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE**

PROPOSITION DE PERIMETRE POUR UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que:

- La réforme des collectivités territoriales s'impose aux communes et à leurs groupements actuels et que, dans le futur schéma départemental de coopération intercommunale, les communes actuellement membres de la communauté de communes du Centre Argonne seront membres d'une structure égale ou supérieure à 5 000 habitants,
- Le regroupement ne profite pas aux communes membres lorsqu'il y a un écart démographique trop important entre elles,
- Les aspects financiers et fiscaux sont des éléments nécessaires mais pas suffisant à la justification d'un périmètre,
- Par l'expérience du fonctionnement de la communauté du Centre Argonne, le regroupement est bénéfique au développement des communes membres par la mutualisation d'équipements et de services à la population parce qu'elles sont sensiblement de taille identique,
- Sans regroupement intercommunal, les petites communes rurales ne pourraient pas financer certains de leurs projets. La création des communautés de communes aura permis, par leur fiscalité, de passer d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projets,
- Le choix d'adhérer à un EPCI revient d'abord aux communes,

En conséquence et dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, le conseil communautaire de la communauté de communes du Centre Argonne souhaite prendre officiellement position et propose un périmètre d'une nouvelle communauté de communes.

Le périmètre proposé est celui du regroupement des territoires suivants :

- L'ensemble des communes de la communauté de communes du Centre Argonne
- Les communes de Ville sur Cousance et de Julvécourt en raison des synergies existantes pour la compétence scolaire dans le cadre d'une convention entre EPCI ainsi que pour le collège d'Argonne
- Les communes limitrophes du canton de Seuil d'Argonne : Autrécourt sur Aire, Beaulieu en Argonne, Lavoye, Waly
- Les communes de la communauté de communes de Montfaucon-Varennnes suivantes : Avocourt, Baulny, Boureuilles, Charpentry, Cheppy, Epinonville, Esnes-en-Argonne, Malancourt, Montblainville, Montfaucon-en-Argonne, Varennnes-en-Argonne, Vauquois, Véry

Les arguments qui sous-tendent notre proposition sont les suivants :

- La cohérence spatiale d'un territoire situé au centre et à l'ouest de la Meuse, traversé par la D.603 et l'autoroute A4 (diffuseur de Clermont en Argonne) et par plusieurs départementales sur un axe nord-sud qui irriguent le territoire ainsi que par les rivières Biesme et Aire et leurs affluents
- Regrouper des communes avec des populations équilibrées soit au total 7148 habitants
- Conforter des relations et des synergies existantes ou en devenir :
 - Le collège bi-site d'Argonne accueille les élèves de ces différentes communes comme le font également les écoles maternelles et primaires de ces structures
 - La structuration d'un réseau de maisons de santé rurale (créée à Varennnes, en cours de création à Clermont et Dombasle)

- L'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses affluents qui couvre l'ensemble de ce territoire
- Des projets ou des habitudes de travail avec le syndicat Germain Guérard (SPANC), avec un groupement d'EPCI pour le contrat Adelphe
- Des Relais Assistants Maternels qui travaillent en réseau
- Un office de tourisme commun avec la Codecom de Montfaucon-Varenes
- Une école de musique associative dont l'aire de recrutement recouvre les cantons de Clermont, Varenes, Montfaucon et Seuil d'Argonne,
- Un projet de création d'un Parc Naturel Régional de l'Argonne porté par l'association Argonne Parc Naturel Régional, dont le siège est à Clermont, pour donner une visibilité à l'entité territoriale de l'Argonne et en faire la promotion,
- Créer le pendant des EPCI voisins, des Ardennes (Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise), projet de fusion des 3 EPCI de l'Argonne marnaise (Givry, Ste Ménéhould et Ville sur Tourbe) sur le territoire marnais, par la création de la communauté de communes de l'Argonne meusienne

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communautaire demande à Madame le Préfet de la Meuse la création d'une nouvelle communauté de communes de l'Argonne meusienne et la présentation de ce projet aux élus de la CDCI lors d'une prochaine réunion de cette instance.

Carte de présentation du périmètre

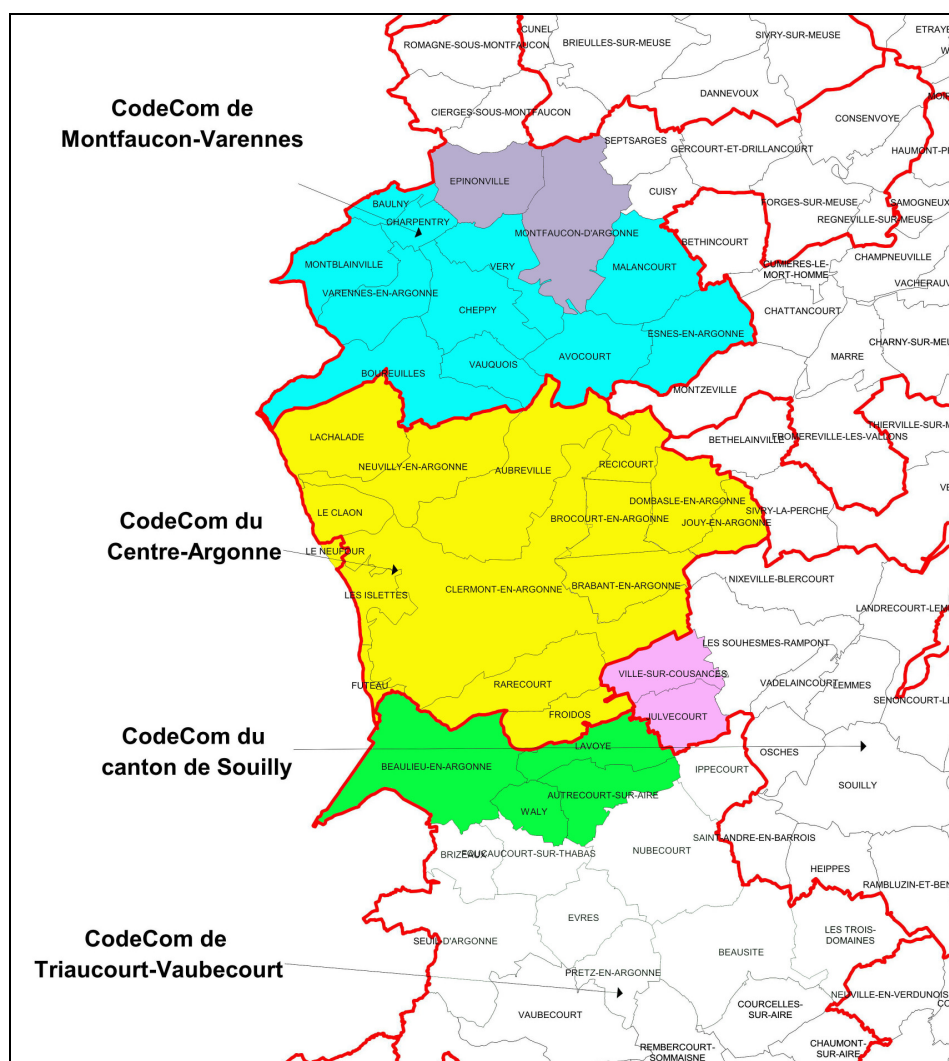




Tableau des populations

	Total Population			7 148	
Aubréville	398	7	405	Centre-Argonne	
Brabant-en-Argonne	106	3	109		
Brocourt-en-Argonne	47	6	53		
Le Claon	55	1	56		
Clermont-en-Argonne	1 593	33	1 626		
Dombasle-en-Argonne	412	4	416		
Froidos	93	4	97		
Futeau	159	2	161		
Les Islettes	844	19	863		
Jouy-en-Argonne	55	0	55		
Le Neufour	77	0	77		
Neuvilly-en-Argonne	206	4	210		
Rarécourt	232	5	237		
Récicourt	157	4	161		
Lachalade	56	1	57		
Avocourt	125	2	127	Montfaucon-Varennes	
Baulny	15	0	15		
Boureuilles	126	5	131		
Charpentry	27	4	31		
Cheppy	131	4	135		
Esnés-en-Argonne	128	2	130		
Malancourt	80	3	83		
Montblainville	66	4	70		
Varennes-en-Argonne	685	14	699		
Vauquois	20	2	22		
Véry	86	5	91		
Épinonville	80	2	82		
Montfaucon-d'Argonne	358	6	364		
Autrécourt-sur-Aire	134	0	134		Triaucourt-Vaubécourt
Beaulieu-en-Argonne	35	1	36		
Lavoye	164	6	170	MVS	
Waly	56	2	58		
Julvécourt	71	5	76		
Ville-sur-Cousances	107	4	111		

Mme Houckert demande à ce qu'on puisse réfléchir à rattacher les communes isolées et qu'une réserve soit émise à cette délibération afin que la décision soit conditionnée par les votes des conseils municipaux.

Délibération : Proposition d'un nouveau périmètre de l'intercommunalité dans le cadre de la SDCI

Vote : Unanimité

2) Affaires scolaires :

- Achat de parcelles communales à Clermont-en-Argonne :

M. le Président cède la parole à M. Lhuillier afin de présenter les dernières modalités pour le terrain du futur RPI de Clermont-en-Argonne. Il explique que les héritiers de certains terrains ont été difficilement retrouvés et que les négociations pour le rachat ont été longues. A l'heure actuelle, plus aucun propriétaire ne s'oppose aux rachats des parcelles. Après rencontre avec le



notaire et après estimation des terrains par le service des domaines, le coût du rachat des parcelles concernées à la commune de Clermont-en-Argonne s'élèverait à 85 873€.

M. Pochon s'interroge sur la constructibilité des parcelles en fonction de la nouvelle définition du PLU.

M. Lhuillier informe qu'actuellement les terrains sont situés en zone non constructible mais il est prévu qu'ils le deviennent sur le prochain PLU, si toutefois ce choix est approuvé. Cependant, il précise également que l'achat de la CODECOM est conditionné sur la constructibilité des terrains, faute de quoi la transaction serait annulée.

M. Dequenne fait part à l'assemblée de son inquiétude quant à l'avenir de ce projet dans le cadre de la réforme intercommunale et sur les délais de réalisation, notamment sur les conséquences du non achèvement de ce projet avant la fusion d'EPCI. Ce projet nécessite un lourd investissement que d'autres collectivités ne comprendront peut être pas au moment du regroupement.

M. le Président explique que ce projet a une visée à long terme et qu'il ne faut pas construire sur un terrain mal approprié par empressement avec l'arrivée de la réforme de l'intercommunalité car la pérennité du projet sera remise en question. Pour lui, le meilleur emplacement pour la future école reste la proximité de l'ensemble des pôles scolaires.

M. Challan-Belval demande si d'autres terrains disponibles ont été envisagés, car Aubréville propose un terrain gratuitement et qui est disponible immédiatement.

M. le Président répond que 8 sites ont été étudiés par un cabinet spécialisé, les trois plus pertinents étaient le site de l'IGESA proche du stade de sport, un terrain privé proche situé en face de la CODECOM et le site à proximité de l'école maternelle. Aubréville n'a pas été envisagé pour accueillir la nouvelle école car la population est moins importante que celle de Clermont, le terrain envisagé actuellement est plus proche de la cantine et des équipements sportifs (gymnase, stade ...) et permet une maximisation du transport des enfants.

Mme Fichaux fait écho de l'inquiétude des parents d'élèves au vu des problèmes de sécurité de l'actuel RPI de Clermont.

M. le Président rappelle qu'une commission sécurité s'était réunie afin de faire état des problèmes de sécurité du bâtiment. Le rapport précise que seuls des problèmes concernant les prises électriques ont été constatés. L'escalier de secours avait été changé dans les délais prévus. L'étude de la commission de sécurité ne montrait aucun problème à moyen terme.

M. Challan Belval demande quels peuvent être les risques de remise en cause du projet d'école par la nouvelle redéfinition de l'intercommunalité.

M. le Président explique qu'il sera nécessaire que les élus intercommunaux défendent le projet et qu'ils l'incluent dans les négociations.

Délibération : Autorisation d'achat de parcelles à la commune de Clermont-en-Argonne pour un montant de 85 873€

Vote : 4 oppositions

3) Cohésion sociale / Culture :

• Conventions AFR (Pôle Emploi) :

M. le Président cède la parole à Mlle Duchemin, agent de développement durable, qui propose le renouvellement de la convention liant la CODECOM et l'association Familles Rurales pour la tenue de la permanence du Pôle Emploi au Point Public les lundis après-midis.

M. le Président précise que la Préfecture souhaiterait labelliser le Point Public de la CODECOM Centre Argonne pour son exemplarité. Il souhaiterait également transférer ce modèle dans d'autres collectivités.

Délibération : Validation du projet de convention Familles Rurales Pôle Emploi et autorisation de signature :

Vote : Unanimité



- **Convention AFR (ALSH – CLAS) :**

Mlle Duchemin évoque ensuite le renouvellement d'une autre convention avec l'association Familles Rurales concernant l'accompagnement à la scolarité, le lieu d'accueil parents enfants et le centre de loisir sans hébergement. La convention prévoit le remboursement des frais de fonctionnement de l'association pour 2010 et le versement d'une avance sur le remboursement des frais de fonctionnement 2011.

Délibération : Validation du projet de convention Familles Rurales actions CEJ et autorisation de signature :

Vote : Unanimité

- **Convention avec l'Hôpital de Verdun pour les consultations psychiatriques :**

Mlle Duchemin présente le renouvellement de convention avec l'hôpital de Verdun concernant la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente pour l'accueil de permanence psychiatrique moyennant le versement d'une somme de 150€ par an.

Délibération : Validation du projet de convention avec le Centre Hospitalier de Verdun et autorisation de signature :

Vote : Unanimité

- **Convention avec le CLE pour l'aide aux devoirs :**

Mlle Duchemin suggère le renouvellement d'une convention avec l'association du Centre Ludo Educatif des Islettes concernant l'accompagnement scolaire. La convention définit les modalités de soutien à l'association par le remboursement des frais de fonctionnement pour l'année 2010.

Délibération : Validation du projet de convention avec le Centre Ludo Educatif des Islettes et autorisation de signature :

Vote Unanimité



• **Plan de financement du Pôle de Santé rural :**

Mlle Duchemin informe l'assemblée de la réception de l'Avant Projet Définitif, par le cabinet d'architectes Roy et Humbert, pour la Maison de Santé Rurale de Clermont, qui a apporté quelques modifications. Il est donc nécessaire de valider le nouveau plan de financement.

		DEPENSES (en HT)		RECETTES	
ANTENNE DE DOMBASLE	MSR :				
	Menuiserie	28 600 €		ETAT	387 468.80 € 34.93%
	Platerie isolation peinture	14 800 €			
	Electricité - plomberie - chauffage	23 000 €			
	Revêtements de sol	5 400 €		Région	150 000.00 € 13.52%
	Maîtrise d'œuvre 12%	8 700 €		150 000 €	
				Investissement + travaux d'aménagement	
	Logement de remplaçant :				
	Couverture mob	10 800 €			
	Menuiserie	8 600 €		GIP	350 000.00 € 31.55%
	Platerie isolation peinture	9 100 €		<i>dans la limite de 35% de 1 000 000 €</i>	
	Electricité - plomberie - chauffage	17 800 €		<i>Investissement</i>	
	Revêtements de sol	3 000 €			
	Maîtrise d'œuvre 12%	5 900 €			
			CODECOM Centre Argonne	221 867.20 € 20.00%	
ANTENNE DE CLERMONT	MSR :				
	VRD -gros-œuvre - espaces verts	177 000 €			
	Ossature bois - paletage	168 000 €			
	Couverture - étanchéité - bardage	34 200 €			
	Menuiserie extérieures PVC et bois - serrurerie	32 100 €			
	Menuiserie intérieur bois	31 900 €			
	Cloisons - doublages - isolation	66 100 €			
	Peintures - tentures	17 600 €			
	Carrelages - faïences - sol souple	29 900 €			
	Plomberie -sanitaires	34 450 €			
	Chauffage - vmc	123 000 €			
	Electricité courant faibles / forts	53 100 €			
	Maîtrise d'œuvre 8 %	61 388 €			
	Etude sol, bureau de contrôle	72 000 €			
Aléas 9.5 %	72 898 €				
TOTAL	1 109 336 €			1 109 336 € 100.00%	
TOTAL TTC	1 326 766.16 €				

M. le Président précise que sur le pôle de Clermont tous les professionnels de santé sont en accord sur la définition du projet. L'avant Projet Définitif est déposé à l'Agence Régionale de Santé et les premières demandes de subventions sont réalisées. La validation du permis de construire est en cours.

**Délibération : Validation du plan de financement pour le pôle de Santé Rurale:
Vote : Unanimité**

• **Point sur le fonctionnement de l'espace Cyberbase® :**

M. le Président cède la parole à M. Arnould qui présente le fonctionnement de l'Espace Cyberbase® après un an d'ouverture.

M. Arnould informe l'assemblée que 150 séances soit 300 heures d'initiation ont été réalisées à l'Espace Cyberbase® Centre Argonne. Il évoque le Passeport Internet et Multimédia, le P.I.M., en indiquant que 4 attestations ont été délivrées à 4 adhérents inscrits et que 5 personnes sont en cours de formation pour cette attestation. Il poursuit en présentant les différents ateliers réalisés et à venir au sein de l'espace, ainsi que des statistiques sur le nombre d'inscrits, les tranches d'âges des usagers, leurs communes de provenances,...



Puis, M. ARNOULD fait le point sur ses interventions de maintenance informatique au sein de la CODECOM en citant les types et les lieux d'interventions, les interventions les plus récurrentes et la moyenne d'heures d'interventions effectuées par mois.

M. le Président pense que le fonctionnement de l'espace Cyberbase® est exemplaire et que la qualité des interventions est reconnue par les populations.

4) Economie Tourisme :

- Programmation enveloppe territoriale 2010 :

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli, agent de développement local, pour la présentation d'un projet de la commune de Froidos, souhaitant bénéficier des subventions du Conseil Général, par l'utilisation des fonds de l'enveloppe territoriale. Cette dernière précise que le projet consiste en un aménagement paysager de Froidos et peut bénéficier d'une subvention maximale de 30% de 15 000€. Plusieurs travaux sont prévus au niveau de l'aménagement d'espaces verts, notamment le verger acquis par la commune à côté de l'Eglise, et des travaux de restauration, principalement d'une ancienne fontaine ainsi que le nettoyage et la pose d'un garde corps sur le muret de l'Eglise. La commune souhaite également engager plusieurs travaux pour des lieux culturels (Eglise, cimetière, monument aux morts) mais ne seront pas retenus dans la dépense subventionnable de l'enveloppe territoriale.

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	NATURE DES RECETTES	MONTANT	%
Espaces verts en face église	3 335,00 €	CODECOM	3 042,00 €	30%
Fontaine	1 175,00 €	Aides financières ministère intérieur	en cours	
Lavage et rejointoiement muret église	850,00 €	Autofinancement	7 098,00€	70%
Garde corps devant église	4 780,00 €			
TOTAL	10 140,00 €	TOTAL	10 140,00€	

Délibération : Programmation du projet d'aménagement paysager de Froidos à l'enveloppe territoriale 2010 :

Vote : Unanimité

- Convention ADA : réalisation du garde corps RD 160 Route d'Aubréville :

Mlle Mattioli présente le projet de convention entre l'ADA et la CODECOM Centre Argonne qui définit les modalités de réalisation de la pose du garde Corps le long d'un passage busé sur la RD 160 à la sortie de Clermont-en-Argonne, en direction d'Aubréville. Cette convention prévoit que la CODECOM réalise et finance les travaux ainsi que l'entretien. La CODECOM portera la responsabilité en cas de dommages. Un certificat final de conformité sera délivré à la suite des travaux.

Cette convention est en cours de signature au Conseil Général et permettra le démarrage des travaux dès sa réception.

Délibération : Autorisation pour la signature de la convention avec le Conseil Général pour la pose d'un garde corps sur la RD 160 :

Vote : Unanimité



• **Situation zone d'Auzéville : achèvement des travaux, réception et non application des pénalités de retard à Monti**

M. le Président cède la parole à M. Drouet, Vice-président en charge de la compétence développement économique et touristique, qui informe l'assemblée que la levée des réserves a été réalisée la veille et que tous les travaux en suspend depuis l'été sont achevés, c'est-à-dire les espaces verts et la pose de la clôture du bac de rétention d'eau. Seule la plantation des bandes de gazon le long des parcelles viabilisées sera réalisé lors de l'achèvement des travaux du SDIS, faute de quoi le gazon serait abîmé par les travaux en cours et à venir. Il précise également que la construction de la caserne se fait de manière très rapide.

Mlle Mattioli informe les délégués communautaires que des pénalités de retard, d'un montant de 14 473,18€, devraient être appliquées à l'entreprise qui a dépassé les délais pour la réalisation des espaces verts et clôtures. Cependant, la CODECOM a suggéré le choix d'un sous-traitant local pour ces travaux, l'entreprise Pépinière d'Argonne. Cette dernière a connu une liquidation judiciaire au moment de son engagement, ce qui a causé des retards pour le titulaire du marché. Ces retards cumulés à des intempéries difficiles à l'automne et à l'hiver expliquent elles aussi ce retard cumulé.

M. le Président propose donc que les pénalités de retard ne soient pas appliquées à l'entreprise Monti.

Délibération : Non application des pénalités de retard à l'entreprise Monti dans le cadre du marché de viabilisation de parcelles à Auzéville-en-Argonne :
Vote : Unanimité

5) **Gestion des déchets :**

• **Contrat ADELPHE : évolution vers le barème E :**

Mlle Duchemin explique que l'organisme ADELPHE apporte un soutien financier au tri sélectif mis en place dans les collectivités. La CODECOM est en contrat avec eux depuis 2008 sous le barème D en contrat groupé avec la CODECOM Meuse Voie Sacrée, avec la CODECOM Triaucourt-Vaubécourt et avec la CODECOM Val de Meuse.

Il nous est proposé de signer le barème E, dont le système de calcul est plus avantageux que le barème D. Actuellement, avec le barème D, nous obtenons un soutien d'environ 10 000€ et avec le barème E, ce soutien pourrait être d'environ 26 000€.

L'aide financière pourra encore s'avérer plus avantageuse si le barème E est signé par toutes les collectivités du groupement, mais elles n'en ont pas l'obligation.

M. le Président précise qu'il a eu un contact récemment avec le Président de la CODECOM Val de Meuse et fait part de son souhait à rester groupé dans la prestation du tri sélectif car cela permet une véritable étude des coûts.

Délibération : Autorisation du Président à signer le barème E dans le contrat liant la CODECOM à ADELPHE :
Vote : Unanimité

6) **Habitat :**

• **Convention Espace Info Energie avec Meuse Nature Environnement :**

Mlle Mattioli présente le projet de convention avec Meuse Nature Environnement afin qu'un Espace Info Energie puisse se tenir au Point Public de la CODECOM Centre Argonne. L'espace Info Energie permet de délivrer des informations aux particuliers comme aux professionnels et aux collectivités, sur les économies d'énergies.

Le coût de ce partenariat s'élève à 1080€ pour 18 permanences tenues sur le territoire, permanences réalisées sur rendez-vous. Seules les prestations réellement effectuées seront facturées. Aussi, ces frais sont pris en charge par des subventions de l'ADEME pour 36%, du Conseil Régional pour 18%, et du Conseil Général pour 11%. Resteront à la charge de la



CODECOM, si toutes les permanences sont effectuées, 378€ et le paiement de la cotisation annuelle de 50€ à l'association Meuse Nature Environnement.

Cette convention, aux termes identiques, avait déjà été approuvée en 2010, mais l'espace d'information avait connu une très faible fréquentation. Cette année, l'accent sera mis sur la communication.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Meuse Nature Environnement pour la mise en place d'une permanence Espace Info Energie au Point Public :

Vote : Unanimité

- **Versement subvention façade à M. Bernier :**

Mlle Mattioli demande aux élus communautaires de valider le versement d'une subvention pour la rénovation d'une façade classique privée à M. Bernier Christian de Récicourt suite aux travaux. Cette subvention de 1025€ sera la première de la nouvelle enveloppe 2010 du Conseil Régional de Lorraine.

La subvention est assurée pour moitié par le Conseil Régional de Lorraine et pour l'autre moitié par la CODECOM Centre Argonne.

Délibération : Attribution et versement d'une subvention pour rénovation de façade à M. Bernier :

Vote : Unanimité

7) Administration et finances :

- **Budget principal 2011 :**

M. le Président cède la parole à M. Dequenne, 1^{er} Vice-président en charge des finances et de la compétence scolaire, afin de présenter les budgets 2011.

Avant d'entamer sa présentation des budgets, M. Dequenne informe les délégués communautaires que la suppression de poste initialement prévu à la maternelle de Clermont pour la rentrée 2012, ne sera pas effective. Le poste est conservé.

M. le Président précise que la non suppression du poste est due à une mobilisation générale importante, tant des élus que des parents d'élèves.

Pour ce qui est de la construction/rénovation du RPI Vallée de la Biesme, l'avancement est correct et l'achèvement des travaux est toujours prévu en Juin.

M. Dequenne propose ensuite la présentation générale du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 273 577,13	1 784 202,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 489 375,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 273 577,13	2 273 577,13

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	3 874 301,90	4 276 363,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 402 061,69	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 276 363,59	4 276 363,59
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	6 549 940,72	6 549 940,72

Puis, il propose une lecture par chapitre du budget général.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	844 599,46	0,00	715 415,00	715 415,00	715 415,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	672 236,71	0,00	697 725,00	697 725,00	697 725,00
014	Atténuations de produits	6 488,00	0,00	147 907,00	147 907,00	147 907,00
65	Autres charges de gestion courante	182 091,64	0,00	191 940,00	191 940,00	191 940,00
Total des dépenses de gestion courante		1 705 415,81	0,00	1 752 987,00	1 752 987,00	1 752 987,00
66	Charges financières	23 143,70	0,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 670,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 020,03		84 253,00	84 253,00	84 253,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 761 249,54	0,00	1 847 440,00	1 847 440,00	1 847 440,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	247 161,50		375 813,13	375 813,13	375 813,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	55 806,99		50 324,00	50 324,00	50 324,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		302 968,49		426 137,13	426 137,13	426 137,13
TOTAL		2 064 218,03	0,00	2 273 577,13	2 273 577,13	2 273 577,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 273 577,13
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 170,00	0,00	99 806,00	99 806,00	99 806,00
73	Impôts et taxes	854 291,00	0,00	1 005 094,00	1 005 094,00	1 005 094,00
74	Dotations, subventions et participations	654 937,81	0,00	646 207,00	646 207,00	646 207,00
75	Autres produits de gestion courante	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	28 200,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 625 748,81	0,00	1 778 107,00	1 778 107,00	1 778 107,00
76	Produits financiers	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 951,75	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 627 955,56	0,00	1 778 107,00	1 778 107,00	1 778 107,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	8,82		6 095,00	6 095,00	6 095,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8,82		6 095,00	6 095,00	6 095,00
TOTAL		1 627 964,38	0,00	1 784 202,00	1 784 202,00	1 784 202,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	489 375,13
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 273 577,13
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	420 042,13
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	930,00	0,00	19 100,00	19 100,00	19 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	9 510,00	9 510,00	9 510,00
	Total des opérations d'équipement	3 315 732,40	0,00	3 770 786,90	3 770 786,90	3 770 786,90
16	Emprunts et dettes assimilées	2 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 338 933,40	0,00	3 799 396,90	3 799 396,90	3 799 396,90
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	130 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 657,00	0,00	60 810,00	60 810,00	60 810,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	86,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	54 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	261 034,00	0,00	68 810,00	68 810,00	68 810,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 599 967,40	0,00	3 868 206,90	3 868 206,90	3 868 206,90
040	Opérations d'ordre entre sections (5)	8,82		6 095,00	6 095,00	6 095,00
041	Opérations patrimoniales (5)	7 902,94		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 911,76		6 095,00	6 095,00	6 095,00
	TOTAL	3 607 879,16	0,00	3 874 301,90	3 874 301,90	3 874 301,90

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	402 061,69
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 276 363,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 111 234,11	0,00	2 490 588,00	2 490 588,00	2 490 588,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	468 539,51	0,00	795 193,46	795 193,46	795 193,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	181 561,72	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 808,05	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 763 143,39	0,00	3 285 781,46	3 285 781,46	3 285 781,46
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	373 864,34	0,00	564 445,00	564 445,00	564 445,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (10)	264 575,71	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	798 440,05	0,00	564 445,00	564 445,00	564 445,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 561 583,44	0,00	3 850 226,46	3 850 226,46	3 850 226,46
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	247 161,50		375 813,13	375 813,13	375 813,13
040	Opérations d'ordre entre sections (5)	55 806,99		50 324,00	50 324,00	50 324,00
041	Opérations patrimoniales (5)	7 902,94		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	310 871,43		426 137,13	426 137,13	426 137,13
	TOTAL	3 872 454,87	0,00	4 276 363,59	4 276 363,59	4 276 363,59

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 276 363,59

Enfin, il réalise une lecture par article du budget général. Ces documents ont été remis à l'ensemble des délégués communautaires par envoi postal et électronique préalablement au conseil communautaire, ainsi que sous format papier en début de séance.



Mme Fagot s'interroge sur l'inscription d'un montant de 13 000€ en fonctionnement pour une subvention à l'OTSI.

M. Dequenne précise que cette ligne a été inscrite en fonction des montants de l'année passée, au cas où un arrangement serait trouvé.

Délibération : Approbation du budget général 2011 :

Vote : Unanimité

- **Vote des taux 2011 :**

M. Dequenne présente l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2011, en précisant que même si les taux augmentent par rapport à 2010, les montants à payer par les contribuables, eux, resteront identiques aux années passées. Ceci s'explique par une nouvelle répartition des ressources fiscales entre les collectivités territoriales.

M. le Président poursuit en précisant qu'une communication devra être faite sur ce sujet pour expliquer aux conseils municipaux et aux populations ces changements, qui, il le répète, n'auront pas d'impacts sur les montants effectivement à payer, sauf en cas de revalorisation des bases de calcul.

TAXES	TAUX AU 31/12/2009	TAUX 2010	TAUX CERFA 1259	TAUX PROPOSE 2011
Taxe d'habitation	6.37	6.37	12.32	12.32
Taxe sur le foncier bâti	13.96	13.96	13.96	13.96
Taxe sur le foncier non bâti	26.08	26.08	27.34	27.34
Taxe professionnelle Taux relais (2010)	5.02	5.02	9.65	9.65

Délibération : Validation des taux d'imposition 2011 :

Vote : Unanimité

- **Budget annexe ordures ménagères 2011 :**

M. Dequenne, 1^{er} Vice-président en charge des finances et de la compétence scolaire, reprend la parole afin de soumettre la présentation générale du budget annexe Ordures Ménagères 2011.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	406 669,00	373 467,37
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 33 201,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		406 669,00	406 669,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 402,51	8 789,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 17 088,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 402,51	25 877,59
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		419 071,51	432 546,59

Puis, il propose une lecture par chapitre du budget annexe Ordures Ménagères 2011.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	328 670,00	0,00	357 800,00		357 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 200,00	0,00	26 000,00		26 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00
Total des dépenses de gestion des services		355 870,00	0,00	386 800,00		386 800,00
66	Charges financières	4 054,24	0,00	1 280,00		1 280,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	9 800,00		9 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 500,00		0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		367 424,24	0,00	397 880,00		397 880,00
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 789,00		8 789,00		8 789,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 789,00		8 789,00		8 789,00
TOTAL		376 213,24	0,00	406 669,00		406 669,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 669,00
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, n	341 092,50	0,00	348 685,86		348 685,86
74	Subventions d'exploitation	32 515,00	0,00	22 212,00		22 212,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		373 607,50	0,00	370 897,86		370 897,86
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		373 607,50	0,00	370 897,86		370 897,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	2 569,51		2 569,51		2 569,51
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 569,51		2 569,51		2 569,51
TOTAL		376 177,01	0,00	373 467,37		373 467,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	33 201,63
-----------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 669,00
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	6 219,49
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	14 000,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 000,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 648,86	0,00	9 633,00		9 633,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	433,04		0,00		0,00
	Total des dépenses financières	10 081,90	0,00	9 633,00		9 633,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 081,90	0,00	9 633,00		9 633,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)	2 569,51		2 569,51		2 569,51
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 569,51		2 569,51		2 569,51
	TOTAL	26 651,41	0,00	12 402,51		12 402,51
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
-						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						12 402,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (10)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)	8 789,00		8 789,00		8 789,00
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 789,00		8 789,00		8 789,00
	TOTAL	8 789,00	0,00	8 789,00		8 789,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						17 088,59
-						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						25 877,59

Enfin, il réalise une lecture par article du budget annexe Ordures Ménagères 2011, comme présenté sur les documents remis aux délégués communautaires.



Délibération : Approbation du budget annexe Ordures Ménagères 2011 :
Vote : Unanimité

• **Budget annexe bâtiments industriels 2011 :**

Enfin, M. Dequenne propose la présentation du budget annexe Bâtiment Industriel 2011..

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	49 702,00	41 722,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	18 226,94
=	=	=
	49 702,00	59 948,94
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	31 322,00	33 179,50
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 857,50
=	=	=
	33 179,50	33 179,50
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
TOTAL		
	82 881,50	93 128,44
TOTAL DU BUDGET (3)		

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Rectes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	4 500,00	0,00	3 000,00		3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 800,00	0,00	3 000,00		3 000,00
66	Charges financières	15 940,31	0,00	15 380,00		15 380,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		20 740,31	0,00	18 380,00		18 380,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 857,53		2 566,00		2 566,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	28 756,00		28 756,00		28 756,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 613,53		31 322,00		31 322,00
TOTAL		51 353,84	0,00	49 702,00		49 702,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	49 702,00
---------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Rectes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, n		0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		26 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		26 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	14 722,00		14 722,00		14 722,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 722,00		14 722,00		14 722,00
TOTAL		40 722,00	0,00	41 722,00		41 722,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 228,84
-----------------------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 948,84
---------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	18 800,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Recettes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 891,53	0,00	16 600,00		16 600,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	15 891,53	0,00	16 600,00		16 600,00
4581	Total des op. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 891,53	0,00	16 600,00		16 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)	14 722,00		14 722,00		14 722,00
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 722,00		14 722,00		14 722,00
	TOTAL	30 613,53	0,00	31 322,00		31 322,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 857,50
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 179,50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Recettes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
105	Dotations, fonds divers et réserves (10)	3 606,82	0,00	1 857,50		1 857,50
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	3 606,82	0,00	1 857,50		1 857,50
4582	Total des op. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 606,82	0,00	1 857,50		1 857,50
021	Virement de la section d'exploitation (6)	1 857,53		2 566,00		2 566,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)	28 756,00		28 756,00		28 756,00
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	30 613,53		31 322,00		31 322,00
	TOTAL	34 220,35	0,00	33 179,50		33 179,50

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 179,50

Enfin, il réalise une lecture par article du budget annexe Bâtiment Industriel 2011, en faisant références aux documents distribués préalablement.

**Délibération : Approbation du budget annexe Bâtiment Industriel 2011 :
Vote : Unanimité**

- **Règlement du service Ordures Ménagères :**

M. le Président cède la parole à M. Muller, Vice-président en charge de la compétence Gestion des Déchets Ménagers, afin de présenter les modifications du règlement du service des Ordures Ménagères. Ces changements concernent les établissements publics et institutionnels ainsi que les résidences secondaires :

Les communes de moins de 100 habitants : même redevance qu'un foyer d'une personne (au lieu d'une part fixe)

Les communes de 100 à 399 habitants : 2 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 2 parts fixes)

Les communes de 400 à 799 habitants : 3 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 3 parts fixes)



Les communes de plus de 800 habitants : 4 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 4 parts fixes)

La CODECOM : 4 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 4 parts fixes)

Le collège : 2 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu d'une part fixe)

La Poste : 2 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 2 parts fixes)

La Trésorerie Générale : 2 fois la redevance d'un foyer d'une personne (au lieu de 2 parts fixes)

La gendarmerie : 2 fois la redevance d'un foyer d'une personne 'au lieu de 2 parts fixes)

Les résidences secondaires : la même redevance que celle d'un foyer de 2 personnes (au lieu de 2 parts fixes)

Délibération : Adoption du règlement du service des Ordures Ménagères avec les modifications présentées :

Vote : Unanimité

• **Redevance Ordures Ménagères 2011 :**

M. le Président cède la parole à Mme Aimont, Directrice Générale des Services, afin de présenter les nouvelles redevances des ordures ménagères pour l'année 2011.

REDEVABLES	TARIF 2011
Professionnels privés	
catégorie 1	51,00 €
catégorie 2	68,00 €
Résidences Secondaires	164,00 €
Gîtes	
moins de 5 places	34,00 €
plus de 5 places	68,00 €
Campings	68,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	17,00 €
Ecoles et collège	
sites de moins de 100 élèves	82,00 €
sites de plus de 100 élèves	164,00 €
Etablissements Publics - Collectivités	
Mairies et Code com :	
moins de 100 habitants :	82,00 €
entre 100 et 400 habitants :	164,00 €
entre 400 et 800 habitants :	246,00 €
plus de 800 habitants	328,00 €
Gendarmerie	164,00 €
la Poste	164,00 €
Centre des finances publiques	164,00 €
Foyers :	
foyer d'1 personne	82,00 €
foyer de 2 personnes	164,00 €
foyer de 3 personnes	212,00 €
foyer de 4 personnes	260,00 €
foyer de 5 personnes et plus	308,00 €

Délibération : vote de la redevance ordure ménagère 2011 :

Vote : Unanimité

• **Ouverture de poste adjoint technique 2^{ème} classe 3.14/35^{ème} :**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, poursuit en proposant une création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet afin d'assurer l'entretien du complexe sportif, pour un horaire hebdomadaire annualisé de 3.14/35^{ème}, à partir du 1^{er} Septembre 2011.

Délibération : Création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 3.14/35^{ème} à compter du 01/09/2011 :

Vote : Unanimité



- **Ouverture de poste animateur 35/35^{ème} :**

Mme Aimont soumet également la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet, pour assurer l'animation de l'espace Cyberbase® et l'entretien du parc informatique de la Communauté de Communes du Centre Argonne, à compter du 15 Mai 2011.

Délibération : Création de poste sur le grade d'animateur territorial à 35/35^{ème} à compter du 15/05/2011 :

Vote : Unanimité

- **Recrutement d'un contractuel « Agent de développement local » (grade technicien éch 5 : IB374/IM334) au 20/04/11 :**

Mme Aimont informe l'assemblée du départ par mutation de l'agent titulaire au grade de technicien du poste d'agent de développement local. Une procédure de recrutement a été lancée et l'offre a été diffusée par le centre de gestion de la fonction publique. Cependant, à l'issue de la procédure de recrutement, aucune candidature de fonctionnaire n'a été réceptionnée. En conséquence, Mme Aimont propose à l'assemblée que l'exercice des fonctions soit proposé à un agent non titulaire aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Agent de développement local
Niveau de recrutement	Bac+3 à +5
Niveau de rémunération	Echelon 5 du grade de technicien (IB/IM : 374/345 soit 1597.45€ bruts mensuels)
Temps de travail hebdo	35/35 ^{ème}
Date d'embauche	20 avril 2011
Durée du contrat	1 an

Délibération : Approbation du recrutement d'un agent non titulaire pour le poste d'agent de développement local, aux conditions présentées ci-dessus :

Vote : Unanimité

- **Recrutement d'un contractuel « Agent de développement durable » :**

Mme Aimont avise également les délégués communautaires qu'en raison du départ de l'agent contractuel titulaire du poste d'agent de développement durable sur le grade de rédacteur, une procédure de recrutement a été ouverte et l'offre a été diffusée par le centre de gestion de la fonction publique. Cependant, à l'issue de la période de recrutement et en l'absence de candidature de fonctionnaire, Mme Aimont suggère que l'exercice du poste soit proposé à un agent non titulaire selon les conditions suivantes :

Nature des fonctions	Agent de développement durable
Niveau de recrutement	Bac+3 à +5
Niveau de rémunération	Echelon 1 à 3 du grade de rédacteur
Temps de travail hebdo	35/35 ^{ème}
Date d'embauche	Mai 2011
Durée du contrat	1 an

Délibération : Approbation du recrutement d'un agent non titulaire pour le poste d'agent de développement durable, aux conditions présentées ci-dessus :

Vote : Unanimité

- **Recrutement d'un contractuel « Animateur Espace Cyberbase® » :**

Mme Aimont informe l'assemblée qu'en raison de l'achèvement du contrat CAE CUI de l'animateur de l'espace Cyberbase®, une procédure de recrutement doit être lancée et l'offre sera diffusée par le centre de gestion de la fonction publique. Mme Aimont propose que le poste puisse



être pourvu par un contractuel dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire ne candidate, aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Animateur de l'Espace Cyberbase
Niveau de recrutement	Bac à bas+2
Niveau de rémunération	Echelon 1 à 4 du grade d'animateur territorial
Temps de travail hebdo	35/35ème
Date d'embauche	15 Mai 2011
Durée du contrat	1 an

Délibération : Approbation des conditions de recrutement ci-dessus mentionnées au poste d'animateur de l'Espace Cyberbase® :

Vote : Unanimité

- **Encaissement de recettes pour matériels et sécurité / Groupama 184,27€ :**

Mme Aimont propose une prise en charge partielle d'un montant de 184,27€ de la part de notre assurance Groupama, au titre de dépenses pour des équipements de sécurité et prévention.

Délibération : Validation d'un encaissement de recette de Groupama pour un montant de 184,27€ :

Vote : Unanimité

- **Encaissement de recettes pour Cyberbase®, participation aux frais de colloque du 6 au 8/10/10 69,10€ :**

Mme Aimont soumet un soutien financier de 69,10€ par le réseau Cyberbase®, via le mandataire Conseils & Co, concernant les déplacements lors des rencontres Cyberbase® du 6 au 8 Octobre 2010.

Délibération : Validation d'un encaissement de recettes du Réseau Cyberbase® pour un montant de 69,10€ :

Vote : Unanimité



• **Plan de financement Aménagement des berges de la Biesmes au Claon :**

Mme Aimont rappelle le projet de restauration des berges de la Biesme. Sur la commune du Claon, l'état de la berge demande un traitement particulier et approprié. Cet état de fait avait été constaté par l'étude menée par le cabinet CEDRAT et par l'avis de plusieurs experts mandatés antérieurement par la commune du Claon et les services de la DDAF.

Mme Aimont présente ensuite le plan de financement :

Opérations prévues	HT	TTC	Subventions attendues			Résiduel C/C Centre Argonne
			Agence de l'eau SN (40% du TTC)	Entente OA du (25% TTC)	CG 55 (15% du TTC)	
Relevé topographique par géomètre	1 970,00	2 356,12	942,45	589,03	353,42	471,22
Annonces marchés publics	500,00	598,00	239,20	149,50	89,70	119,60
Protection par techniques végétales pour environ 150 mètres linéaires (intégrant talutage, évacuation des déblais non utilisés et gestion de la végétation)	77 500,00	92 690,00	37 076,00	23 172,50	13 903,50	18 538,00
Petits talutages (35 mètres)	500,00	598,00	239,20	149,50	89,70	119,60
Eclaircissement	2 000,00	2 392,00	956,80	598,00	358,80	478,40
Protection « rustique » de berges	10 000,00	11 960,00	4 784,00	2 990,00	1 794,00	2 392,00
<i>Sous total travaux</i>	<i>90 000,00</i>	<i>107 640,00</i>	<i>43 056,00</i>	<i>26 910,00</i>	<i>16 146,00</i>	<i>21 528,00</i>
Maîtrise d'oeuvre	9 900,00	11 840,40	4 736,16	2 960,10	1 776,06	2 368,08
TOTAL	102 370,00	122 434,52	48 973,81	30 608,63	18 365,18	24 486,90

Délibération : Validation du plan de financement et des travaux de la tranche 2bis pour le Claon, ainsi que la sollicitation des financements présentés :

Vote : Unanimité

• **Attribution d'une subvention de 200€ à « Pays d'Argonne » pour l'organisation de Bars bars :**

M. le Président soumet la demande de subvention de 200€ de l'association « Pays d'Argonne » pour l'organisation de son festival « Bars Bars », proposant des concerts en week-end, sur la période du 1^{er} au 17 Avril, sur plusieurs communes argonnaises. Ainsi, le concert d'ouverture, regroupant des grands noms du blues français et international, s'est tenu à Clermont-en-Argonne le Vendredi 1^{er} Avril au Pôle des 4 Saisons.

Délibération : Versement d'une subvention de 200€ à l'association « Pays d'Argonne » :

Vote : Unanimité

• **Attribution d'une subvention de 1 000€ « Fête musicale de la forêt »**

M. le Président présente la demande de subvention de 1 000€ par l'association « Fête musicale de la forêt ». Il cède la parole à Mme Colson, Vice-présidente de la compétence cohésion sociale / culture et Maire de Futeau, pour présenter cet évènement. Ces concerts de musique de chambre et d'opéra seront organisés au cours du mois de Juillet sur les communes de Futeau, Le Neufour et Clermont.



Délibération : Attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association « Fête musicale de la forêt » et soutien pour l'impression de documents de communication :
Vote : Unanimité

• **Attribution d'une subvention de 11 800€ à l'Ecole de Musique en Pays d'Argonne :**

M. le Président propose la demande de subvention de l'association « Musique en Pays d'Argonne » d'un montant de 11 800€. Par ailleurs, l'association doit faire face à des problèmes de trésorerie dus aux procès en cours avec deux anciens professeurs.

Délibération : Attribution d'une subvention de 11 800€ à l'association « Musique en Pays d'Argonne » :
Vote : Unanimité

• **Attribution d'une subvention de 800€ à « Forêts ou carrières » pour la Fête de la forêt du 05 Juin 2011 :**

M. le Président présente la demande de subvention de l'association « Forêt ou Carrière » d'un montant de 800€ pour l'organisation de leur manifestation « Fête de la forêt » qui se tiendra au plateau Saint Anne de Clermont-en-Argonne le Dimanche 5 Juin. Cette association défend le territoire face aux projets d'extraction de la Gaize en Argonne.

Délibération : Attribution d'une subvention de 800€ à l'association « Forêt ou Carrière » :
Vote : Unanimité

• **Admission en non valeur :**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente deux admissions en non valeur, l'une d'un montant de 198€ pour le budget Ordures Ménagères 2007 et la seconde de 69€ pour le budget Ordures Ménagères 2006.

Elle précise que tous les moyens de perception ont été utilisés par le Centre des Finances Publiques..

Délibération : Validation des admissions en non valeurs des budgets Ordures Ménagères de 2007 et de 2006, pour des montants respectifs de 198€ et 69€ :
Vote : Unanimité

8) Questions diverses :

• **Principe d'acquisition de défibrillateurs :**

M. le Président informe l'assemblée communautaire de l'intention de la Communauté de Communes de se doter de défibrillateurs. Si des communes sont intéressées, la Communauté de Communes du Centre Argonne se propose d'effectuer une commande groupée. Le montant s'élève à 2 200€ pour un équipement extérieur dans une armoire sécurisée y compris un contrat de maintenance.

• **Natura 2000 :**

M. le Président évoque les avancées du projet Natura 2000, pour lequel le groupement de porteurs de projets poursuit les avancées. Un travail en commission est prévu et les représentants des trois communes concernées, que sont Futeau, Rarécourt et Froidos, seront sollicités.

• **Principe du balayage des rues :**

M. le Président évoque le problème du balayage des rues, qui a été soumis en bureau par la commune d'Aubréville.

M. Collinet précise qu'en effet c'est une perte de temps pour les agents des communes et suggère l'acquisition d'un engin de balayage de rue mutualisable.

Bon pour diffusion
Le Président
Dominique DURAND